

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER-RICHEZ Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, CARTIGNY Pierre-Alexis

Excusé :

M. AFFLARD Christian

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES**Rapport d'Orientation Budgétaire**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 16 mars 2023

Date de réception en préfecture : 31 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2023**FINANCES****Rapport d'Orientation Budgétaire***Préambule*

Un rapport d'orientation budgétaire élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération a servi de base aux échanges du Conseil Municipal.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la commune suite à la présentation du rapport.

Le Quorum constaté,

Le Conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République instaurant le débat d'orientation budgétaire préalablement au vote du budget,

Vu la loi n°2015-771 dite « loi NOTRE » du 7 août 2015 modifiant les dispositions relatives au DOB. Désormais, le DOB donne lieu à l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui est présenté au Conseil municipal. Cette présentation donne lieu à débat puis à vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission « Administration Générale » qui s'est réuni le 16 mars 2023,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Considérant que l'objectif du débat d'orientation budgétaire est de proposer les orientations de la ville de Sainghin-en-Weppes en termes de nouveaux projets, d'investissement et d'endettement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur POULLIER Bernard, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

